



AVIS DE COURSE - Dériveurs

Prescription de la FFVoile :

Pour les compétitions de grade 4 et 5, l'utilisation des avis de course et des instructions de course type intégrant les spécificités de l'épreuve est obligatoire. Les épreuves de grade 4 pourront déroger à cette obligation, après accord écrit de la Fédération Française de Voile, obtenu avant la parution de l'avis de course.

Pour les compétitions de grade 5, l'affichage des instructions de course type sera considéré comme suffisant pour l'application de la règle 25.1.

Régate de Bassin OPEN de PICARDIE Société des Régates et Compétition Sud-Oise Grade 5B Plan d'Eau de St LEU d'ESSERENT 01 Mai 2022

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] dans une règle signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1 REGLES

L'épreuve est régie par

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 Sécurité et équipement : aucun matériel ou équipement spécifique obligatoire en application de la réglementation particulière du plan d'eau.

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles après 8h30 le 01 Mai 2022 au club house de la SRC Sud-Oise
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale.
- 2.3 Les IC seront disponibles sur demande par courriel à partir du 25 Avril 2022 (SRCSO@orange.fr) ou visible sur [PAGE facebook SRC Sud-Oise](#)

3 COMMUNICATION

- 3.1 [DP] [NP] [Pendant qu'il est en course] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour], sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la ou des classes en conformité avec les règles sanitaires en vigueur le jour de cette régates.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux :

Dériveurs Catégorie LK (Optimist, Open Skiff, etc ..Kids)

Tous les autres dériveurs solitaires et doubles : Catégorie (L - M - F)

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- 4.2.1 a) Pour chaque membre d'équipage, entraîneurs et accompagnateurs de plus de 12 ans, il sera demandé à l'entrée du club de présenter son Pass sanitaire et sur le site de respecter les règles sanitaires en vigueur le jour de la régates, 2 points COVID extérieurs seront mis à votre disposition, (lavage mains, gel, etc)
 - La présentation du résultat d'un examen de dépistage virologique ne concluant pas à une contamination par la covid-19, d'un justificatif de statut vaccinal concernant la covid-19 ou d'un certificat de rétablissement à la suite d'une contamination par la covid-19 dans les cas prévus au A du présent Il peut se faire sous format papier ou numérique.

Référent COVID Bernard BEAUDET 06 81 11 44 95 SRCSO@orange.fr

- b) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
 - Soit la licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratiquant » accompagnée d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- c) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais).
- d) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge ou de rating valide quand une règle exige sa présentation.
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux admissibles peuvent se préinscrire en remplissant le formulaire d'inscription

[**INSCRIPTION REGATE OPEN DU 01/05/2022**](#) (validation de l'inscription le jour de l'épreuve)

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription.

4.5 Les inscriptions tardives seront acceptées au club de la SRC jusqu'à 10 heures 30 le jour de la course.

5 DROITS A PAYER

5.1 Pas de droits à payer.

6 PUBLICITE

6.1 Sans objet.

7 SÉRIES QUALIFICATIVES ET SÉRIES FINALES

Pas de séries qualificatives et pas de séries finales

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscriptions : **Le 01 Mai 2022 à partir de 9 heures.**

8.2 Nombre de courses : **Courses à suivre.**

8.3 L'heure du signal d'avertissement de la **première course 11 heures**

8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera fait après **16 heure**

9 LIEU

9.1 Plan d'eau de St Leu d'ESSERENT le long de la Dpt 92 en sortant de St LEU en direction de Précy sur Oise Point GPS 49,208 et 2,404 entrée en face de Villers Sous St Leu.

9.2 La zone de course sera jointe aux annexes.

10 LES PARCOURS

Les parcours seront de type triangulaire

Pour la catégorie LK Départ, 1, 2, 3, 1, 3, Arrivée

Pour les catégories L – M – F Départ, 1, 2, 3, 1, 3, 1, 2, 3, Arrivée.

11 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

Pour toutes les classes et catégories la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

12 CLASSEMENT

12.1 - Deux courses sont nécessaires pour valider l'épreuve

12.2 - Quand 3 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

12.3 – Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score

12.4 – Quand 7 courses au moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores

13 BATEAUX ACCOMPAGNATEURS

Les bateaux accompagnateurs devront respecter la charte de l'entraîneur

14 PROTECTION DES DONNÉES

14.1 Droit à l'image et à l'apparence :

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

14.2 Utilisation des données personnelles des participants

En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile et ses sponsors ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

15 ETABLISSEMENT DES RISQUES

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

16 PRIX

Pas de prix pour cette épreuve.

17 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour plus d'informations, contacter

SOCIETE DES REGATES et COMPETITIONS Sud-Oise.

Contact : Bernard BEAUDET

SRCSO@orange.fr

06 81 11 44 95

Page facebook : [PAGE facebook SRC Sud-Oise](#)

